



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vendredi 9 décembre 2022

L'État au service des projets

Les priorités de l'État dans le département



A compter de l'année 2021, la feuille de route interministérielle adressée par le Premier ministre à chaque préfet de département, guide l'action territoriale des services de l'État.

Elaborée à partir de la déclinaison des grandes priorités nationales sur les transitions à l'œuvre dans notre pays (écologique, démographique, numérique et productive), cette feuille de route contient aussi une liste de chantiers prioritaires propres au département des Alpes-de-Haute-Provence. Tous ces objectifs engagent l'ensemble des services de l'État. Mais pour les atteindre, la qualité du partenariat avec les collectivités territoriales et les autres acteurs du territoire est essentielle.

Comme préfet, il me revient non seulement d'assurer les missions régaliennes de l'État, mais aussi de permettre aux projets locaux de se concrétiser, en faisant se rencontrer les politiques gouvernementales et les initiatives locales. Par l'appui qu'il peut apporter en subventions, mais aussi en ingénierie et par la mise en réseau de toutes les initiatives qui transforment le territoire, l'État peut ainsi servir au plus près de leurs besoins, l'ensemble des acteurs locaux : élus, entreprises, associations, habitants.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, 7 politiques publiques prioritaires et 12 projets structurants ont été priorisés et sont déployés depuis 2021 et pour les prochaines années. Chacune de ces politiques et chacun de ces projets suppose la rencontre entre l'État et ses partenaires : parmi eux, le Conseil départemental, les EPCI et les communes en sont à la fois les bénéficiaires et les indispensables alliés. Les voici détaillées dans les pages qui suivent.

Marc Chappuis

Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

Sept politiques prioritaires :

1. Transition écologique
2. Agriculture, élevage, pêche alimentation
3. Économie
4. Emploi
5. Santé
6. Aménagement, attractivité et équilibre des territoires
7. Services publics et territoires

Douze Projets Structurants :

1. Extension de deux réseaux d'irrigation dans la vallée du Jabron et sur le plateau de Valensole
2. Nouvel évacuateur de crue du barrage de la Laye.
3. Hygreen Provence.
4. Opération grand site dans le Verdon.
5. Développement de la zone économique de la Cassine.
6. Sécurisation de la route de la Rochaille.
7. RN 85 : désenclaver le chef-lieu des Alpes-de-Haute-Provence.
8. Valorisation de la plateforme Arkema.
9. Projet « Résilience » de la ville de Manosque : conforter la locomotive du département.
10. Valorisation du Géoparc de Haute-Provence.
11. Passerelle de l'Escale : valoriser la retenue et développer le tourisme.
12. Soutenir le développement de la filière bois.

Sept politiques prioritaires

dans tous les domaines d'intervention de l'État

1

Transition écologique

Lutter contre l'artificialisation des sols et contre l'étalement urbain.

La loi Climat et résilience, promulguée le 22 août 2021, a fixé l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031. Les démarches de planification aux échelles intercommunales (SCoT

et PLUi) sont indispensables pour limiter l'artificialisation des sols et agir en faveur de la sobriété foncière. Accompagnés par l'État, 4 SCoT sont en cours d'élaboration et le PLU Intercommunal Moyen-Verdon a été approuvé le 27 septembre 2022.

Le Plan de relance, par l'intermédiaire du Fonds friche (intégré à compter de 2023 dans le Fonds vert doté de 2Mds€, après le succès des 40M€ déployés en 2021 et 2022) apporte un soutien aux collectivités pour réaliser des projets de recyclage du foncier. Par ailleurs, de nouveaux projets de réhabilitation ou reconversion sont mûrs et pourront être accompagnés par l'État dans le cadre du nouveau Fonds vert.

Avec 7 projets retenus sur l'appel à projets Fonds friche pour un montant de subvention total de 2 930 317 €, le département a largement bénéficié de ce programme qui permet de réhabiliter des terrains déjà artificialisés et participe donc à l'objectif de sobriété foncière.



Les Assises de l'eau

L'eau est depuis au moins un siècle l'une des clés principales de la prospérité des Alpes-de-Haute-Provence. L'été 2022 a cependant mis en lumière notre grande vulnérabilité collective sur la disponibilité en eau et mis en évidence des fragilités dans la gestion collective de la ressource en eau.

Pour partager le retour d'expérience de l'été 2022 et identifier les enjeux et perspectives d'une gestion de l'eau encore plus performante dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'État et le Conseil départemental, ont réuni le 25 octobre dernier, l'ensemble des parties prenantes aux premières Assises départementales de l'eau.

Lors des ateliers thématiques et des tables-rondes, les acteurs de l'eau dans le territoire se sont accordés sur la nécessité de gérer différemment la ressource, devenue rare dans le département. Plusieurs propositions ont émergé de cette journée comme l'amélioration du système d'alerte et d'anticipation dans des situations de précipitations insuffisantes, la nécessité d'investir davantage dans la sécurisation des réseaux d'eau potable, ou encore l'association de tous les professionnels concernés en amont des décisions prises pour la gestion et la réduction des usages de l'eau.

2

Agriculture, élevage, pêche alimentation

Favoriser les nouvelles installations d'agriculteurs, réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et accélérer la transition agroécologique.

Volet 1 : Favoriser les nouvelles installations. Dans le département 105 installations d'agriculteurs ont été comptabilisées en 2021. Ce chiffre est en nette augmentation (+25%) depuis 4 ans. Ces installations permettent de compenser les cessations d'activité liées à un départ en retraite (environ 120 en 2021) et de maintenir un nombre stable d'agriculteurs dans le département.





Volet 2 : Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et accélérer la transition écologique. La part d'agriculture biologique dans les productions du département continue à se développer et répond à une demande de la société de produits locaux et biologiques, liée à une demande de proximité, accentuée par la crise covid. Des aides spécifiques sont déployées pour appuyer

la conversion en agriculture biologique. L'État finance les projets alimentaires territoriaux à hauteur de 123 000€, pour donner à ces produits locaux toute leur place dans les habitudes alimentaires des habitants.

En parallèle, l'Agence régionale de santé s'investit dans un plan de contrôle des captages prioritaires et dans la régularisation des périmètres de protection rapprochée. Les conséquences de ces mesures de protection, en particulier sur l'exercice des activités agricoles, nécessitent une forte pédagogie.



24

C'est le nombre de loups prélevés depuis le début de l'année dans le département, soit une augmentation de 100 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est le résultat d'une très forte mobilisation des lieutenants de louveterie et des services de l'État.

29,8 %

C'est le taux de surface en agriculture biologique dans le département, en hausse de 13 % depuis 2017. C'est 4 fois plus que la moyenne nationale. En 7 ans, la part dévolue à l'agriculture biologique dans la surface agricole utile départementale (SAU) a progressé de 6 points.

L'État au côté du monde agricole face à la prédation

Le territoire bas-alpin est soumis à une forte prédation par le loup depuis des années, plaçant les Alpes-de-Haute-Provence au premier rang des départements les plus prédatés. Au 6 novembre 2022, on décomptait 567 attaques pour 1739 victimes, soit 24 % d'attaques et 33 % de victimes supplémentaires par rapport à 2021.

L'impact de la prédation du loup va bien au-delà des dégâts aux troupeaux : charges de travail en constante augmentation pour les éleveurs pour se protéger des attaques, pertes de fertilité des brebis, coûts induits qui ne sont pas consacrés à des investissements productifs, trésoreries en difficulté, crainte permanente d'accidents entre randonneurs et chiens de protection...

Face à cette situation de plus en plus critique, l'État a obtenu en 2022 la possibilité de faire intervenir les lieutenants de louveterie sur des tirs de défense simple, de prendre des arrêtés préfectoraux autorisant les tirs de défense simple ou renforcés pour l'ensemble du département, et l'autorisation de procéder à des tirs de prélèvement. Des crédits complémentaires ont également été obtenus à hauteur de 130 000 € pour doter les louvetiers de matériel plus performant.



montant total de subvention allouée est de 7,015M€, dont 2,56 M€ ont été payés à date.

10 lauréats ont été retenus au titre du guichet Industrie du Futur pour un total de 2,7% des subventions PACA : le montant total de subvention allouée s'élève à 591K€, dont 148K€ ont déjà été versés aux porteurs.

Par ailleurs, la crise sanitaire suivie de la crise géopolitique ukrainienne ont eu pour conséquence directe le renchérissement des matières premières et des difficultés d'approvisionnement pour nombre de matières premières. Les services de l'État (la DREETS, la DDETSPP et le SPPP) continuent de suivre le secteur économique départemental dans le cadre du plan de Résilience.

Enfin, les services de l'État assurent la promotion et le suivi du **plan France 2030**, dans le cadre de projets innovants finançant des technologies de rupture.

3

Économie

Aides de France Relance aux entreprises.

Au regard du poids économique des Alpes-de-Haute-Provence dans la région, les résultats obtenus sur le Plan de relance sont particulièrement encourageants.. L'exécution du Plan de Relance fait l'objet d'un suivi très attentif et régulier par l'organisation une fois par mois de comités techniques Relance dédiés. **A ce jour, 64,035 M€ ont été engagés et 21,81 M€ ont été payés.**

17 entreprises sont lauréates au titre de l'Appel à projets (AAP) Territoire d'industrie (sur 130 dans la région PACA, soit 13% en montant total, ce chiffre étant à rapprocher du PIB départemental, qui ne contribue qu'à hauteur de 2,5% au PIB régional. Le

33 M€

C'est le montant global des dotations consacrées par l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence en faveur des collectivités territoriales pour l'exercice 2022.



Dotation

11,28M€ de DETR (4,85M€ en 2011) ; 626 K€ de DSID avec deux opérations soutenues (sécurisation des voies sur berges/digue des coloporteurs à Barcelonnette et la rectification du tracé et de mise en gabarit du pont de chemin de fer de Provence à Mézel) ; 3,5M€ de DSIL (montant cumulé de DSIL classique et de DSIL reliquat exceptionnel lié à l'effort de relance de l'économie) ; 16,14M € de FCTVA et 1,5M€ de FNADT (incluant le FNADT Relance, le FNADT CPER et le FNADT alloué au titre de « Destination France »).

4

Emploi

Développer l'apprentissage, le Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique et le plan « 1 jeune 1 solution ».

1 jeune, 1 solution : Le plan lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution adaptée à chaque jeune éloigné de l'emploi. Avec une baisse annuelle de près de 14 % au troisième trimestre 2022, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi (catégorie A) est de l'ordre de 1000 personnes. Toutes catégories confondues (A, B et C), le nombre de jeunes demandeurs d'emploi est de 1700 personnes (soit -9,5 % sur un an). Ces résultats positifs sont directement liés à la forte implication des services de l'État dans la mise en œuvre des différents dispositifs aidant à l'insertion des jeunes.

Le plan « 1 jeune, 1 solution » a ainsi bénéficié à plus de 6 000 jeunes depuis son lancement. Aide à l'embauche, apprentissage, parcours emploi-compétence, contrat d'initiative emploi, garanties jeunes : ce sont en tout plus de 2 270 aides exceptionnelles

(pour un montant total de 11,8 M€) qui ont été mobilisées pour favoriser l'apprentissage et l'insertion des jeunes dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Développer l'apprentissage : l'apprentissage reste un dispositif plébiscité dans le département des Alpes-de-Haute-Provence comme l'illustre le nombre de jeunes engagés comme apprentis : 10 % depuis 3 ans et 25 % sur la seule période 2020 et 2021. Ces résultats s'appuient sur une offre variée de formations proposées par 14 centres de formation d'apprentis avec l'objectif de créer davantage de formations en lien avec les besoins des entreprises locales. Constitué en club, les CFA ont gagné en visibilité auprès des entreprises locales.

Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE) : l'insertion par l'activité économique (IAE), conjugue activité économique et mission sociale. En 2021 puis en 2022, les Alpes-de-Haute-Provence ont mobilisé plus de 3,5 millions d'euros pour permettre à 200 à 300 personnes d'entrer dans le dispositif et 519 personnes de travailler dans l'une des 12 structures de l'Insertion par l'Activité Économique du territoire.

364

C'est le nombre de jeunes bas-alpins qui ont bénéficié du dispositif Contrat d'engagement jeune, lancé le 2 mars 2022, (soit 76 % de l'objectif attendu en 2022).



67 %

C'est le nombre de personnes en IAE en 2021 qui ont bénéficié d'une sortie dite « dynamique », c'est à dire qu'elles sont titulaires d'un contrat de travail ou d'une formation.



Engagement SNU

Voulu par le Président de la République, le service national universel a pour but de renforcer l'autonomie et la citoyenneté de jeunes volontaires. Il s'articule en deux phases, dont la seconde dite « mission d'intérêt général » (MIG) leur permet d'acquérir certaines connaissances et notions auprès d'institutions ou de services chargés de missions régaliennes ou de service public.

A ce titre, le groupement de gendarmerie départementale des Alpes-de-Haute-Provence a accueilli en novembre 2022 seize jeunes volontaires bas-alpins, durant deux semaines. La volonté de la gendarmerie est d'ouvrir ce stage à l'ensemble des jeunes du département, quelle que soit leur commune de résidence et leur distance du lieu d'accueil. La gendarmerie a ainsi opté pour un accueil sous le régime de l'internat, rendant nécessaire la mise à disposition de structures d'hébergement.

Le groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence s'appuie sur l'Association des Cadets de la Gendarmerie, structure régionale ad hoc qui centralise l'ensemble des dons provenant d'entreprises privées, d'institutions publiques ou de mécènes régionaux.

5

Santé

Doubler le nombre de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP).

En 2017, le Gouvernement a fait de l'action contre les déserts médicaux une priorité. Pour y remédier, il a fixé comme objectif le doublement de nombre de maisons de santé pluri-professionnelles et de centres de santé d'ici la fin de l'année 2022 pour arriver à 2 700.

Pour les Alpes de Haute-Provence, avec 4 MSP ouvertes en 2017 et 12 MSP en activité en juin 2022, l'objectif a été largement dépassé.

4

C'est le nombre de nouveaux projets de MSP actuellement accompagnés dans les Alpes-de-Haute-Provence pour une labellisation par l'ARS d'ici fin 2022 (Saint-Etienne-les-Orgues, Les Mées, Aiglun et Pierrevet).



6

Aménagement, attractivité et équilibre des territoires

Déployer une offre France Services dans chaque canton, déployer les programmes Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD).

Déployer une couverture territoriale par les France services, avec l'objectif de couvrir chaque canton d'un Espace France services a minima par canton :

France Services, c'est un nouveau modèle d'accès physique de proximité aux services publics pour tous les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder à un offre élargie de services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Le département des Alpes-de-Haute-Provence compte aujourd'hui 15 espaces France services (EFS). Maintenant que l'ensemble du territoire départemental est desservi en lieux d'accueil ouverts a minima 5 jours et 24 heures par semaine, la priorité est désormais donnée au renforcement des compétences des agents d'accueil et l'accroissement du panier de services proposés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'« Aller-vers », c'est la stratégie de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence pour déployer un service public au plus près des habitants. Ainsi, des projets d'itinérance France Service sont en cours à Barcelonnette et Forcalquier, une réflexion est menée pour créer une antenne France Services à Riez.



Déployer le programme action cœur de ville :

Réhabilitation de l'habitat en centre-ville, développement économique et commercial équilibré, mise en valeur de l'espace public et du patrimoine...

Le plan national Action cœur de ville, qui concerne 234 villes à l'échelle du territoire national, se décline à hauteur de près de 8M€ d'investissements pour Digne-les-Bains, et 7M€ pour Manosque.

Les premiers résultats sont perceptibles : depuis 2021, la vacance commerciale a diminué à Digne-les-Bains comme à Manosque et la stagnation élevée de la vacance de logements à Digne-les-Bains est compensée par une forte évolution du volume de ventes immobilières.

Les espaces services jeunesse (ESJ)

Agir en faveur d'un égal accès aux différents services sur tout le territoire, cela concerne aussi les services en faveur de l'éducation, la formation et la jeunesse.

Pour atteindre cet objectif, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) a implanté deux Espaces services jeunesse. Implantés au sein d'un établissement secondaire public, les ESJ sont des véritables pôles de services offerts par les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État intervenant sur les champs éducation-jeunesse-formation.

Plus de 600 000 € sont engagés sur 5 ans et la collaboration avec le Conseil départemental est précieuse dans ce déploiement. L'ESJ de Castellane a été inauguré en présence de Mme la présidente du Conseil départemental le 12 octobre 2022. Celui de Barcelonnette le sera prochainement.



7

Services publics et territoires

Assurer une bonne couverture d'Internet en Très Haut Débit.

Le Gouvernement s'est engagé dans le déploiement de la fibre optique partout en France. Couvrir l'intégralité du territoire, et notamment les territoires ruraux, en très haut débit d'ici 2022 est l'objectif nécessaire pour donner accès aux usages numériques à tous les citoyens, renforcer la compétitivité de notre économie et accélérer la modernisation des services publics .

Les Alpes-de-Haute-Provence, en novembre 2022, comptent un total de 114 275 logements raccordables sur l'objectif de 141 665, soit un taux de couverture de 80,66. %. Les travaux de déploiement se poursuivent et mi-2023, l'essentiel des logements dans le département seront raccordables à la fibre optique.



Mettre en œuvre le « New Deal » pour généraliser la couverture 4G partout sur le territoire

L'amélioration de la couverture en téléphonie mobile est indispensable pour garantir l'accès de tous au numérique. L'importance de cet enjeu a encore une fois été confirmée, lors de la crise du Covid-19. Pourtant, il reste de nombreuses zones où la couverture mobile est inexistante ou insatisfaisante. C'est pourquoi, depuis 2018, le programme France Mobile donne la priorité au déploiement des infrastructures de téléphonie mobile dans les zones non ou mal couvertes.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, depuis le début du programme « New Deal », 51 sites de construction de nouveaux pylônes ont été attribués au département dont 23 sont déjà en service. Le département des Alpes-de-Haute-Provence fait partie de ceux les mieux dotés au plan national. Pour 2023, la dotation de sites réservent 9 implantations pour le territoire bas-alpin (sur une dotation de 47 pour la région).

Les principales difficultés relèvent de l'acceptabilité des populations sur les choix des sites d'implantation (pylônes trop visibles, lieu de vie d'une personne électrosensible). Les services de l'État et ceux du Conseil départemental se sont engagés dans un programme expérimental « DriveTest ». L'objectif est de compléter les analyses des études des opérateurs de télécom par des analyses fines, réalisées sur le terrain, pour aider à la décision sur les attributions des pylônes dans les 2 ou 3 dernières années du programme.

Douze projets structurants

au bénéfice du territoire, sur lesquels l'État mettra son énergie aux côtés des collectivités

1

Extension de deux réseaux d'irrigation dans la vallée du Jabron et sur le plateau de Valensole.

Le projet d'extension du réseau d'irrigation du plateau de Valensole prévoit de mieux alimenter la vallée du Jabron, bassin déficitaire en eau, en réalisant plus de 220 000 m³ d'économie, en sécurisant l'activité agricole sur plus de 5 000 ha supplémentaires et en garantissant l'alimentation en eau potable des communes concernées.

Dans la vallée du Jabron, un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) a été adopté en 2017. Il prévoit plusieurs mesures d'économies d'eau ou de substitution aux prélèvements dans le milieu (création de retenues collinaires notamment). Les procédures réglementaires sont en cours et les travaux devraient se terminer en 2023.



Le projet est estimé à 60M€. Une convention a été signée au titre du Plan de Relance le 9 juillet 2021. Elle acte le versement d'une subvention de l'État de 2,185M€ pour les premiers travaux, qui doivent se terminer en 2024.



2

Nouvel évacuateur de crue du barrage de la Laye.

Construit en 1962, le barrage de la Laye a vocation à améliorer la gestion de l'eau en période estivale et à permettre une production agricole à forte valeur ajoutée dans l'ouest du département, grâce à une capacité de stockage de 3,5 millions de m³ d'eau. Plusieurs études ayant conclu à l'insuffisance de l'évacuateur de crues existant, la cote d'exploitation du barrage a été abaissée et la réalisation d'un évacuateur de crues complémentaire prescrite.

Ce projet estimé à 8,8M€ nécessite une adaptation du coût de l'eau afin de permettre au SIIRF, maître d'ouvrage, d'en boucler le plan de financement, assuré à hauteur de 2M€ par l'État et le Conseil régional, chacun, et 500k€ par le Conseil départemental. Un dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé début septembre 2022, pour une durée d'instruction de 12 à 13 mois. Le début des travaux est prévu en septembre-octobre 2023.

3

Hygreen Provence.

Porté par la communauté d'agglomération DLVA et un consortium d'industriels (Storengy, Engie), ce projet d'envergure régionale et nationale vise à produire à horizon 2030, 44 000 tonnes d'hydrogène vert par an, en reposant sur la production d'électricité renouvelable (notamment photovoltaïque), le stockage de l'hydrogène vert produit par électrolyse dans les cavités salines de Manosque. Plusieurs volets « production d'hydrogène vert à usage d'industries fortement carbonées », « constitution d'un laboratoire infrastructures hydrogène entre Fos et Manosque » et « candidature au titre de l'AAP « Zones industrielles Bas carbone » (ZIBAC) ont été lancés. Une présentation au secrétaire général pour l'investissement (SGPI) du projet « Zones industrielles Bas carbone » a également été organisée afin d'identifier les possibilités d'accompagnement par l'État de ce projet innovant, notamment au titre de France 2030.

4

Opération grand site dans le Verdon.

Les Gorges du Verdon ont été classées en 1990. Elles font l'objet d'une fréquentation annuelle estimée à plus d'un million de visiteurs et possèdent une renommée internationale. Face aux problèmes de gestion engendrés par cette forte fréquentation, les collectivités et l'État ont souhaité mettre en place une démarche d'Opération Grand Site, animée par le Parc naturel régional du Verdon depuis 2002.

En octobre 2021, la candidature du Parc naturel régional du Verdon a été retenue au titre du programme Avenir Montagnes Ingénierie : cette sélection a permis de recruter un chef de projet, financé à 75 % par l'État. Il est en particulier chargé du développement et du déploiement d'un schéma des activités lacustres.

Depuis le lancement de la démarche, plusieurs actions et projets ont été lancés : la mise en place de journées test sans voiture sur la route des crêtes (La Palud sur Verdon) ; l'aménagement de certains points d'embarquement et de débarquement pour les activités de sports d'eau vive (entre Castellane et Rougon) ; le nettoyage des Gorges, etc. Sont en cours la réflexion sur la route des crêtes, les aménagements des Belvédères, mais aussi un schéma nautique sur les lacs. L'objectif est d'aboutir à un dépôt en 2023 du dossier pour la labellisation Grand-Site pour une obtention du label national en 2024.



5

Développement de la zone économique de la Cassine.

Seul grand espace foncier à vocation économique disponible du département, cette zone d'activités représente une réelle opportunité de développement en raison de sa situation géographique (à proximité immédiate du réseau autoroutier) et de l'étendue de sa surface disponible, peu onéreuse. La combinaison de prospects artisans et d'entreprises ayant de gros besoins fonciers devrait permettre de conforter l'activité économique dans le centre du département. La communauté d'agglomération Provence Alpes Agglo (P2A), avec l'appui des services de l'État, s'est lancée dans une démarche de labellisation « Territoire d'industrie clé en main », à l'instar de la plateforme Arkéma. Des équipes dédiées, pilotées par l'État et P2A, accompagnent les projets d'implantation et un soutien financier sera apporté à l'aménagement des terrains.

6

Sécurisation de la route de la Rochaille.

Ce projet de confortement de la RD 900 dans la montée au col de Larche, couplé avec le projet d'élargissement de cet axe dans sa traversée de Barcelonnette, doit permettre de mettre en sécurité le seul axe transfrontalier du département. En mai 2021, un protocole exceptionnel de financement a été signé par le Premier ministre, le Conseil départemental et le Conseil régional pour apporter une solution au financement de ces travaux à hauteur de 34 M€ HT, dont 8M€ de l'État. 3M€ ont été consommés en 2021, et 2M€ en 2022. Plusieurs comités de suivi se sont tenus afin d'assurer le respect du calendrier prévu et de la réglementation applicable.





MOBILITÉ DOUCE

Balcon sur le lac de Serre-Ponçon

La Mairie d'Ubaye-Serre-Ponçon (04) porte un projet de création d'une voie cyclable reliant le camping du Fein au Bourg de la Bréole, soit un parcours de 10 km au plus proche du lac grâce à la réalisation de passerelles et d'encorbellements, à l'instar de ce qui a été fait au Lac de Garde en Italie.

Pour la réalisation du projet, 3 types d'infrastructures sont envisagées : la voie verte comportant une chaussée de 3m de large, l'encorbellement qui correspond à un balcon ancré dans la roche et la passerelle qui permet de franchir les reliefs importants.

En complément des circuits de mobilité douce, le projet prévoit l'aménagement de deux parkings pouvant accueillir 130 véhicules et un bâtiment d'accueil de 100 m² qui constituerait un point d'accueil commercial et d'information. Le montant des études est estimé à environ 1M€. L'État s'est engagé à hauteur de 5,4M€ pour la réalisation des travaux et est mobilisé en accompagnement technique et réglementaire de la commune.

7

RN 85 : désenclaver le chef-lieu des Alpes-de-Haute-Provence.

Le désenclavement de la ville Préfecture représente un enjeu territorial majeur. Le CPER 2015-2020 a consacré 30M€ à cette opération. L'abondement requis afin de mener à bien ce projet dans sa globalité s'élevait à 15,9M€.

Les procédures réglementaires pour l'acquisition des parcelles et les autorisations environnementales se poursuivent. Après la traversée de Mallemoisson sécurisée en 2021, les travaux pour la création du giratoire d'Aiglun à l'intersection de la RN85 et de la RD417 ont débuté en mars 2022 et se sont terminés le 15 juillet.

Le projet de voie verte envisagé par P2A sur la ligne non circulée entre CASA et Digne doit encore être précisé. De manière générale, la mobilité douce mérite d'être davantage déployée dans le département, en lien avec l'État, le Conseil départemental, les gestionnaires de voirie et les EPCI, titulaires de la compétence mobilité.

Le comité des financeurs, qui s'est réuni le 11 octobre 2022, a permis à tous les partenaires de confirmer leur soutien financier ferme et définitif, pour boucler le financement et le contenu du projet d'aménagement dans son intégralité.



8

Valorisation de la plateforme Arkema.

Afin de renforcer son attrait, la plateforme a été labellisée par l'État « site industriel clé en main » à l'été 2020. En complémentarité, les différentes parties, associés les services de l'État, sont engagées dans la démarche «Fabriques industrielles de demain» dans le cadre du protocole Territoire d'industrie Val de Durance.

Au cours de l'année 2022, une nouvelle entreprise s'est installée sur la plateforme, qui en compte déjà quatre, et une autre finalise son installation d'ici la fin d'année. Du foncier reste disponible sur le site pour y accueillir de nouveaux investisseurs.

Les études environnementales et des travaux de mise en conformité au PPRN sont en cours d'exécution ou de réflexion. Dans cette perspective, l'agence départementale IT04 a été sollicitée par la commune de Château-Arnoux, et des financements Etat/ Région seront accordés au projet. Conseillé par l'État, l'exploitant su site s'oriente vers la mise en place d'une « plateforme décret » permettant de mieux adapter son PPRT à l'ambition de réindustrialisation du site.

9

Projet « Résilience » de la ville de Manosque : conforter la locomotive du département.

Ce projet porté par la ville de Manosque dans le cadre du programme Action Cœur de Ville vise à développer l'attractivité du centre-ville, rénover et construire de nouveaux logements et redynamiser les activités. Il est estimé à 11,76M€. L'engagement de l'État s'élève à 2,9M€. Ce programme ambitieux prévoit plusieurs réalisations de 2022 à 2025 : requalification de voiries en centre ancien, mobilités douces, espaces verts, optimisation du stationnement.

Inscrit au Contrat d'avenir, ce projet connaît une bonne dynamique. Les opérations prévues en 2022 (pour un montant de 700K€) ont été lancées et respectent le calendrier annoncé.

10

Valorisation du Géoparc de Haute-Provence.

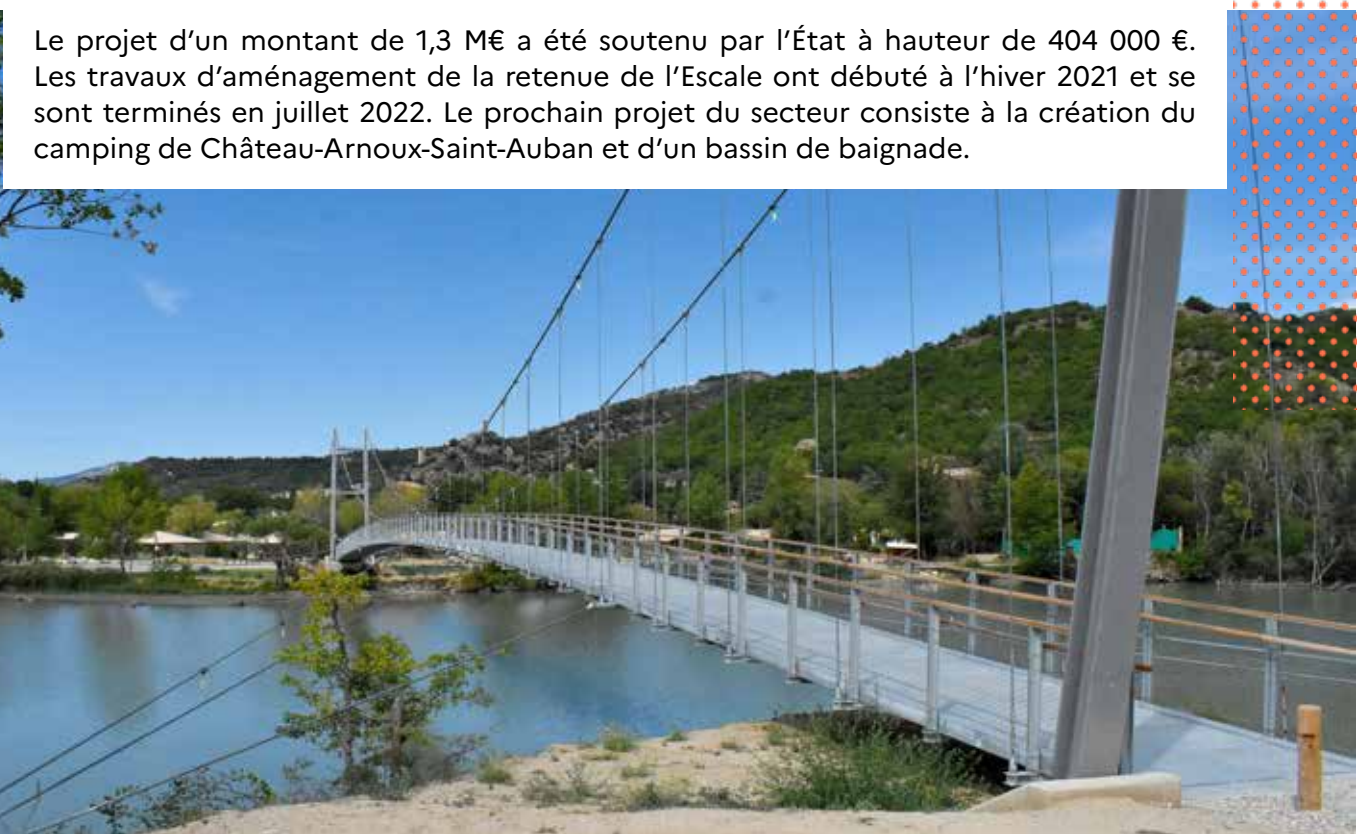
Ce territoire est le premier géoparc au monde labellisé par l'Unesco. Il présente un fort potentiel de développement touristique qu'il convient de consolider et de diversifier. L'ANCT et la mission Atout France ont accompagné la collectivité P2A qui porte le projet, pour définir une offre touristique rééquilibrée au profit de tout le département et de l'agglomération dignoise en particulier. Elle s'appuie notamment sur une modernisation du Musée Promenade. Ce projet évalué à 9M€ est soutenu par l'État. L'objectif est de faire converger ce projet porté par l'agglomération dignoise avec un projet d'extension de la réserve naturelle nationale (RNN), afin de constituer un pôle d'attraction touristique commun, pour l'ensemble du département.

11

Passerelle de l'Escale : valoriser la retenue et développer le tourisme.

Ce projet majeur de Provence Alpes Agglomération pour développer le potentiel touristique de la zone ambitionne de valoriser la retenue de l'Escale, lac artificiel d'une biodiversité exceptionnelle créé par l'aménagement du barrage hydroélectrique de la commune. La réalisation d'une passerelle piétonne suspendue permettant le franchissement de la Durance est au cœur de cet aménagement.

Le projet d'un montant de 1,3 M€ a été soutenu par l'État à hauteur de 404 000 €. Les travaux d'aménagement de la retenue de l'Escale ont débuté à l'hiver 2021 et se sont terminés en juillet 2022. Le prochain projet du secteur consiste à la création du camping de Château-Arnoux-Saint-Auban et d'un bassin de baignade.



12

Soutenir le développement de la filière bois.

Avec 58 % du territoire couvert en forêt (en croissance d'1 % par an), le bois est une ressource majeure du département des Alpes-de-Haute-Provence, aujourd'hui largement sous-exploitée par rapport à son potentiel.

Coordonnés par le sous-préfet de Barcelonnette, les acteurs concernés ont établi un programme d'action pour mieux valoriser cette ressource : développement des contrats d'exploitation en bois façonnés en forêt domaniale et communale, appui aux projets d'extension de scieries, recrutement d'un volontaire territorial en administration (VTA) par l'association des communes forestières, mise à jour du schéma de desserte forestière, accompagnement renforcé des porteurs de projet situés en aval de la filière, développement d'une offre de formation au niveau régional par les services de l'État, lien avec l'ADEME, opérateur unique des aides à la filière bois. Certaines de ces actions sont déjà déployées.

LES ASSISES PROTECTION DE LA FORÊT

L'épisode de sécheresse que le département a connu depuis le début de l'année 2022 a entraîné une multiplication des départs de feux de forêt. Les grands feux des communes de Rougon et de Villeneuve ont menacé des zones urbanisées et endommagé la biodiversité. Cet épisode a mis en évidence des fragilités dans la gestion et la protection collective des forêts des Alpes-de-Haute-Provence.

Pour partager le retour d'expérience de l'année 2022 et identifier moyens d'une gestion et une protection des forêts bas-alpines plus performantes, l'État et le conseil départemental ont convié l'ensemble des acteurs de la forêt du territoire, le 16 novembre dernier, aux premières Assises départementales de protection de la forêt.

L'ensemble des acteurs se sont accordés sur la nécessité d'organiser une meilleure prise en charge des actions de prévention, que ce soit la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage, ou l'aménagement des massifs forestiers par les équipements appropriés : pistes DFCI, citernes. Ces assises ont permis de rappeler qu'une réponse collective de sensibilisation, de prévention et d'investissement restent la meilleure arme pour protéger la forêt.



Les chiffres clés 2022

de l'action de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence



33 M€

de dotations consacrées
par l'État dans les Alpes-
de-Haute-Provence



29,8 %

de surface en agriculture
biologique



15

Espaces France Services

24

loups prélevés depuis le
début de l'année dans le
département

12

Maisons de Santé
Pluridisciplinaires

4

Nouveaux projets de MSP



3,5M€

mobilisés chaque année
pour l'insertion par
l'activité économique

364

Contrats d'engagement
jeune

67 %

des bénéficiaires de l'IAE
sortent du dispositif avec
un contrat de travail ou
une formation.



80,6%

Le taux de couverture
d'internet en Très Haut
Débit des Alpes-de-Haute-
Provence

Service de la communication et de la représentation de l'État

8 Rue du Docteur ROMIEU 04016 Digne-les-Bains Cedex - Tél : 04 92 36 72 10 / 04 92 36 73 16

Mail : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Crédit photos : Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Conseil départemental 04, Guillaume Taufflieb, Agnès Thiard, Catherine Coq

Conception graphique : Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Catherine Coq